

**1% Artistique dans le cadre de la
construction de l'hôtel de police nationale à
Valenciennes**

Marché public de prestations intellectuelles

CAHIER DES CHARGES

PREAMBULE

Ce projet de commande artistique s'inscrit dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques « 1 % artistique » conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002.

Ce document traite du dossier « 1 % artistique » relatif à la construction du nouvel hôtel de police nationale de Valenciennes, sis boulevard des Alliés à Valenciennes. Il finalise les réflexions d'un comité technique réunissant le maître d'ouvrage, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le service utilisateur, la directrice du musée de Valenciennes, les personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques, le représentant de l'organisation professionnelle ainsi que le maître d'œuvre du futur équipement.

Ce groupe de travail s'est attaché à balayer l'ensemble des points susceptibles de poser les jalons de ce 1% culturel. L'objectif était bien de définir les bases d'un cahier des charges qui révèle des volontés fortes, des interrogations, qui ajuste des attentes, des ambitions.

Le présent dossier regroupe différents textes à même de restituer le contexte du projet d'équipement : son parti pris ainsi que les éléments qui constituent la base d'un cahier des charges.

Ainsi, **sont abordés dans ce document trois points essentiels** :

1. Contexte général
2. L'hôtel de police nationale : contexte, architecture et projet culturel
3. Le parti du 1 % culturel

Des documents sont joints, qui précisent les spécificités du projet, notamment quant à la démarche architecturale du maître d'œuvre : notice architecturale, plans, **coupes, façades, vues d'ambiance**.

1 - Contexte Général

L'Hôtel de Police Nationale de Valenciennes traduit la permanence de l'idée Républicaine par un ensemble bâti symbolique et digne. Cet équipement qui garantit la sécurité de ses occupants tout en offrant d'excellentes conditions de travail et le meilleur accueil du public. Un bâtiment qui met en valeur, grâce à ses qualités spatiales, son architecture et son image dans la ville, le caractère institutionnel d'un double édifice majeur, tout en assumant les mutations que rencontre la société.

Il constitue un bâtiment signal à l'image publique et urbaine, forte et contemporaine. C'est un outil pérenne au service de tous, personnel, visiteurs, officiels, citoyens. Il s'ouvre sur l'espace public et participe de la dimension urbaine du quartier et du caractère de convivialité et d'apaisement souhaités.

a) Le fonctionnement de l'hôtel de police nationale

Les missions générales confiées aux policiers d'un hôtel de police sont de :

- maintenir l'ordre public,
- assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions.

Ces missions se déclinent en de nombreuses tâches devant être organisées et réalisées au sein d'un équipement adapté :

- commander, organiser et diriger les activités de police et coordonner l'action des différents services de police,
- permettre l'organisation matérielle du travail des policiers qui se relaient pour assurer une présence constante sur la voie publique,
- entretenir des relations avec les partenaires institutionnels (autorités administratives, judiciaires, élus...),
- entretenir un partenariat serré avec les moyens et services de la Police Municipale de Valenciennes, en particulier au droit de la supervision urbaine de la ville,
- traiter les appels du public parvenant à l'hôtel de police (« police secours »),
- accueillir du public 24 heures /24 dans le cadre d'activités judiciaires (réquisitions, dépôt de plaintes) ou administratives,
- procéder à des actes d'investigations : audition de personnes, exploitation de traces et indices, activités de police technique et scientifique,
- maintenir à disposition des personnes dans le cadre de procédures judiciaires et pour les nécessités de l'enquête gérer les personnels et les équipements,
- assurer la formation continue des personnels,
- donner aux policiers les moyens de maintenir leurs compétences en mettant à leur disposition des équipements de sport, de tir, et des lieux de formation.

Les grands principes qui guident l'application de ces missions sont les suivants :

- assurer un fonctionnement permanent : tous les jours et 24 heures sur 24,
- garantir qualité et efficacité du service rendu au public (conditions d'accueil et de traitement des requêtes),
- respecter la présomption d'innocence des personnes interpellées en évitant tout contact avec le public, et éviter qu'elles ne puissent se soustraire aux mesures coercitives dont elles font l'objet,
- assurer la sécurité des personnes (personnel, public et personnes interpellées), des matériels et des
- informations en maîtrisant les flux et les accès (conduisant au principe de séparation des flux
- publics/personnes interpellées et personnels/public),
- permettre rapidité et efficacité de réaction face à un événement, ce qui suppose une grande lisibilité des espaces, des liaisons optimisées ainsi qu'une grande fiabilité des systèmes et équipements techniques du bâtiment. Ce principe induit aussi la mise à disposition aux policiers de conditions matérielles et logistiques de travail adaptées à leurs besoins.

b) Les utilisateurs et usagers de l'hôtel de police nationale

Les usagers sont particulièrement diversifiés, on peut distinguer notamment :

- des plaignants et victimes (éventuellement blessés et atteints psychologiquement),
- des témoins (convoqués ou spontanés),
- des personnes mises en cause dans le cadre d'infractions pénales, interpellées ou se présentant spontanément,
- des personnes venant accomplir des démarches administratives (visa de titres de circulation, retraits de permis de conduire ou à la recherche d'informations (pharmacies de garde, recrutement, ...),
- des proches de victimes ou de personnes interpellées.

2 - Hôtel de police de Valenciennes nationale : contexte et projet

L'hôtel de police doit assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité du service public, et offrir des conditions de travail confortables pour le personnel. Il doit aussi accueillir des usagers diversifiés, personnes fragilisées (plaignants et victimes), témoins ou personnes mises en cause, public accomplissant des démarches administratives, etc. Chaque utilisateur doit se sentir accueilli, protégé et mis en relation facilement avec le service qui lui convient.

Le projet est axé sur les points suivants :

- **Lisible** : Le bâtiment est un repère du quartier. Sa composition est identifiable et ses accès faciles distinguent bien les deux Hôtels de Police.
- **Flexible** : Le système par façade porteuse et noyau central structurel permet toutes modifications intérieures en fonction de l'évolution des services.
- **Compact** : La synergie entre services indépendants est favorisée par la compacité. Les coûts de fonctionnement sont réduits.
- **Sécurisé** : La sécurité active gérée par la technologie se complète d'une sécurité passive liée à une typologie simple excluant les redents, des matériaux résistants, une mantille protectrice et des flux identifiables, contrôlés et hiérarchisés. Cf. Notice de Sûreté dans Pièces Techniques
- **Pérenne** : Les matériaux adaptés et choisis ne nécessitent pas d'entretien particulier.

a) Organisation et fonctionnement

L'hôtel de police adopte une forme en L positionnée en périphérie des limites Sud et Ouest de la parcelle, le long du Boulevard des Alliés et de la rue de la Longue Chasse. Il se retourne rue des frères Danna, assurant ainsi une protection passive le long des voies publiques. Le bâtiment comprend un soubassement et deux étages aile Sud, un étage aile Ouest. La Police Nationale occupe la majeure partie de la parcelle, la Police Municipale aux surfaces plus réduites occupant sa partie Est. Chaque entité joue son rôle de signal, les accès étant positionnés aux deux angles de la figure, celui de la Police Nationale bénéficiant d'un parvis sécurisé et d'un espace de recul traité en jardin qui renforce la présence de l'équipement dans le site. Ce recul sur le Boulevard des Alliés est porté à 4m.

Au Nord, la figure se déploie autour des deux cours de service mitoyennes. Les véhicules accèdent rue des Frères Danna par deux portails distincts. L'accès de la cour de l'HPM est inversé afin de l'approcher de celle de l'HPN, à l'abri des aménagements avoisinants. Une sortie secondaire de secours est aménagée rue de la Longue Chasse. Elle est déplacée au milieu de la façade rue Longue Chasse, améliorant l'autonomie du Tir, des locaux techniques plus centraux, et ouvrant sur le porche intérieur, et une issue de secours plus rapide vers le Boulevard des Alliés.

Les étages du bâtiment de la Police Nationale, compacts, modulables et évolutifs, sont organisés autour d'une bande de service centrale regroupant les locaux aveugles. Des patios apportent lumière naturelle, ventilation et ensoleillement au cœur des cheminements et des parcours internes. Une faille sépare les deux composantes du programme, HPN et HPM, chacune pouvant ainsi disposer de sa propre identité. En rez-de-chaussée, le stand de tir est intégré au bâti mais constitue une entité indépendante, séparée du reste par le porche de secours, accessible par la cour de service pour l'ensemble des fonctionnaires de Police. La cour de service est agréable et paysagère.

Le rez-de-chaussée est un niveau actif et complexe ; les différentes fonctionnalités y sont traitées avec rigueur : séparation des flux, publics et privés, suspects et témoins, interventions d'urgence, définissant autant de contraintes prises en compte avec efficacité sous la surveillance du Chef de poste positionné au centre de gravité des circulations.

Les deux étages aile Sud sont constitués de plateaux libres de bureaux et de services support, modulables et évolutifs, organisés autour d'une bande servante et de patios placés en position centrale.

b) Le parti architectural

Enveloppé sur toutes ses faces sur rue d'une mantille protectrice, reposant sur un rez-de-chaussée habillé d'un parement de briques assurant la pérennité du soubassement, la composition de l'Hôtel de Police Nationale souligne avec force la présence de l'Institution Républicaine.

Les façades de l'Hôtel de Police Nationale orientées sur les voies publiques sont habillées d'une vêtue constituée de lames métalliques horizontales et de lames en bois verticales s'inscrivant dans un jeu varié et harmonieux. Elle assure une bonne protection solaire et constitue un filtre visuel renforçant la confidentialité des bureaux tout en permettant un éclairage généreux. Le mouvement des toitures pentées en zinc apporte une variété formelle séduisante.

Cette volumétrie assure le double rôle d'immeuble d'angle et de bâtiment structurant le boulevard des Alliés. L'aile Sud est cependant positionnée en recul de 4m du Boulevard des Alliés pour mettre à distance les bureaux du rez- de- chaussée. L'espace du parvis et cette bande de recul offrent un véritable paysage planté et arboré servant de filtre entre la rue et le bâtiment.

Des variations dans les pentes de toitures, la composition de la maille et le traitement de l'entrée viennent renforcer l'image institutionnelle du bâtiment. L'ensemble traduit clairement par sa cohérence et la force de son image contemporaine le statut de bâtiment institutionnel dédié à la sécurité intérieure, invoquant une relation apaisée de ce double équipement avec les habitants.

3 - Le parti du 1% artistique

Les lieux pressentis pour implanter l'œuvre sont la façade extérieure du bâtiment (faisant face au parvis d'accueil) et le hall d'accueil, situé au rez-de-chaussée et accessible par l'ensemble des usagers et des agents, en effet cet espace de réception, d'attente et d'écoute, centralise la distribution vers l'ensemble des services. Les deux zones d'implantation seront investies, la proposition permettra un dialogue extérieur / intérieur, de communiquer entre ces espaces, de se répondre.

a) Ambition générale

La mise en œuvre du 1% artistique est envisagée comme un atout dans la réalisation de l'hôtel de police de Valenciennes : l'œuvre favorisera une mise en contact quotidienne de la création contemporaine avec les usagers et les agents. Elle s'appliquera à témoigner des valeurs de la République et du travail effectué au quotidien par le personnel en tant que gardien de la paix.

Le projet est fortement orienté vers les notions d'accueil, de bienveillance, d'apaisement et d'assistance. En effet le nouvel hôtel de police de Valenciennes se veut un lieu à l'écoute de tous les habitants, qui prend en compte la diversité des attentes, des situations et des demandes.

L'intervention artistique du 1% est appréhendée comme susceptible d'être un marqueur d'espace qui contribue à l'orientation et à l'aménité par une expression physique et/ou symbolique. Elle témoignera de l'activité quotidienne et permanente de l'hôtel de police, et notamment de la continuité de service 24h sur 24h, 7 jours sur 7. C'est pourquoi le maître d'ouvrage accorde un intérêt particulier à la démarche plastique qui sera retenue et veillera à ce que celle-ci témoigne de préoccupations susceptibles d'entrer en résonance avec les missions exercées par les personnels, la reconnaissance de leur rôle de « gardien de la paix », la continuité, jour et nuit, de l'accueil au service des citoyens, tout en restant compatible avec la fonctionnalité des espaces pressentis et le parti architectural, sobre, du projet.

L'œuvre devra être appréhendable par le plus grand nombre et devra être accompagnée d'un cartel développé.

b) Potentialités et contraintes

La technique utilisée devra tenir compte de la pérennité de l'œuvre dans le temps, et en faciliter l'entretien et la maintenance. De plus, elle ne devra pas contraindre l'entretien et la maintenance des locaux (par exemple, la mise en peinture du hall...).

L'œuvre devra répondre à la réglementation des matériaux autorisés dans les Établissements Recevant du Public. L'œuvre devra être pérenne.

Potentialité :

Plusieurs zones sont envisageables :

Le parvis :

- Espaces végétalisés : un travail en volumes sans création de masques. Double visibilité, dialogue entre l'intérieur et l'extérieur du commissariat.
- Espace minéral : un travail sur le sol : matérialité, inclusion, projections, mobilier urbain

Hall/ façade :

Intervention sur le vitrage des murs rideaux. L'intervention devra respecter la continuité intérieur/ extérieure. Elle ne devra pas créer de masques ou obstruer la vision depuis l'accueil et le chef de poste.

La sécurité du bâtiment ne permet pas l'installation d'éléments isolés en façade qui seraient susceptibles d'affaiblir la sûreté.

La façade en étage est composée d'une resille bois et métal ne permettant pas d'accrocher des éléments qui impacteraient sa structure. Toutefois, une intervention en arrière-plan dans le patio situé sur la façade principale est envisageable : végétal, lumière, sculpture (suivant le repérage).

Un travail de projection est envisageable à la fois sur le parvis ainsi que sur la façade en brique (suivant le repérage)

Pièce jointe : Eléments graphiques